

## TARIFS

### HONORAIRES TTC\* DE NEGOCIATION EN POURCENTAGE DU PRIX NET VENDEUR :

Jusqu'à 150 000€  
De 150 000€ à 350 000€  
Au-delà de 350 000€

jusqu'à 7% du prix de vente  
jusqu'à 6% du prix de vente  
jusqu'à 5% du prix de vente

Les honoraires s'entendent principalement à la charge du Vendeur (ou plus rarement à la charge de l'Acquéreur) avec un minimum forfaitaire de 000 Euros.

### HONORAIRES TTC\* D'ESTIMATION

150 € TTC

### HONORAIRES TTC\* DE LOCATION

- **Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 :**

#### **A la charge du Locataire :**

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8€ TTC/m<sup>2</sup>  
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC/m<sup>2</sup>  
Soit 11€TTC/m<sup>2</sup> dans la limite d'un mois de loyer hors charge.

#### **A la charge du Bailleur, honoraires TTC\*\* :**

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8€ TTC/m<sup>2</sup>  
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC/m<sup>2</sup>  
Soit 11€TTC/m<sup>2</sup> dans la limite d'un mois de loyer hors charge.  
- frais de mise en location d'entremise et de négociation : Forfait de 300€ TTC maximum

*(Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire annuellement)*

- **Pour les autres baux :**

1 mois de loyer HC à la charge du Locataire et du Bailleur

### HONORAIRES TTC\* DE GESTION

6 % HT du loyer hors charges

#### **\*des encaissements**

\*au taux actuel de TVA de 20%